Image not found or type unknown

Amende et fourrière après vente de min vehicule

Par **Iddir salim**, le **09/08/2017** à **23:54**

Bonsoir jai vendu ma twingo 29/04 et j'ai envoyé tous les documents à la préfecture cession du vehicule. Un an plus tard j'ai reçu ou moin 1300€ d'amende ainssi la fourrière me demande de paye 539€ pour gardiennage et frais destruction et les amendes dates infractions après la vente de mon vehicule. Que je doit faire pour ne pas paye ces sommes car ç pas moi qui a fait ç bêtises merci

Par **Iddir salim**, le **10/08/2017** à **21:18**

Bsr jaimerais bien avoir des renseignements pour mon probleme car je suis tombé dépression et jai peur l'huissier débarque chez moi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés